



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15 Septembre 2020



Date d'affichage

15 Septembre 2020



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 28

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 00

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE -
ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX -
PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER –
KISKELL - KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN à Madame Rose-Marie LAINÉ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Valérie ABITBOL a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1913 – OBJET : CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-MEMMIE
POUR DEVENIR PARTENAIRE D'UNICEF France
AU TITRE « VILLE AMIE DES ENFANTS »**

**N° 20.1913 – OBJET : CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-MEMMIE
POUR DEVENIR PARTENAIRE D’UNICEF France
AU TITRE « VILLE AMIE DES ENFANTS »**

La Ville de Saint-Memmie, en partenariat avec le C.C.A.S., souhaite devenir partenaire d’UNICEF France et obtenir le titre Ville amie des enfants pour le présent mandat électoral 2020/2026.

Pour cela, elle souhaite tout d’abord confirmer son intention de candidater pour devenir partenaire d’UNICEF France. Ce processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d’action municipal 2020/2026 pour l’enfance et la jeunesse.

Le plan d’action municipal 2020/2026 pour l’enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- la lutte contre l’exclusion, la discrimination et pour l’équité
- un parcours éducatif de qualité
- la participation et l’engagement de chaque enfant et chaque jeune
- le partenariat avec UNICEF France

Au-delà des actions sur lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s’engager, il est précisé que l’appartenance au réseau Ville amie des enfants UNICEF France demande à toutes les collectivités d’affirmer leur engagement à :

- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l’enfant dans la Ville en collaboration avec l’ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire.
- Permettre la formation des élus et agents de la collectivité aux droits de l’enfant et à leur application sur le territoire.
- Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d’action pour être Ville amie des enfants pendant la durée du mandat électoral municipal et ce, en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels. La participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE est fortement recommandée.
- Suivre les progrès accomplis en regard des objectifs du plan d’action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d’identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d’action.
- Communiquer sur l’appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d’action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l’ensemble de la population du territoire.
- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d’UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales de résultats.

• Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 Novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF France destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDAY et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr.

• Accompagner et d'encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

- Vu la présentation du partenariat pouvant lier la Ville de Saint-Memmie et UNICEF France,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Culture Communication & Enseignement » réunie le 3 Septembre 2020,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Petite Enfance Jeunesse & Périscolaire » réunie le 15 Septembre 2020,
- Vu l'avis favorable du Conseil d'administration du C.C.A.S. réunie le 23 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville de Saint-Memmie en partenariat avec le C.C.A.S. de devenir Ville Candidate au titre « Ville amie des enfants ».

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **24 Septembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN